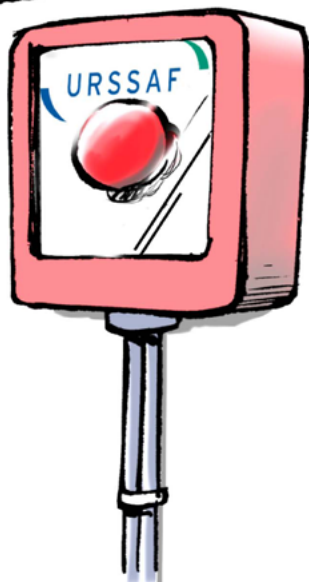


URSSAF

► Pays de la Loire



EN CAS DE
DIFFICULTÉS
BRISEZ LA GLACE



Des difficultés ?

L'Urssaf est à vos côtés

Chef d'entreprise, vous rencontrez des difficultés ?
Vous n'êtes pas seul(e)... Contactez-nous au plus vite,
des solutions existent !

À vos côtés



Nos services sont à votre disposition afin de :

- vous **informer** : sur les dispositions légales applicables et les interlocuteurs à mobiliser en fonction de la situation de votre entreprise ;
- vous **conseiller** : sur les démarches à accomplir en cas de difficulté de règlement de vos cotisations sociales ;
- vous **accompagner** : pour la transmission de toute demande à votre organisme de recouvrement ;
- vous **orienter** vers les dispositifs d'accompagnement les plus pertinents pour contribuer à la résolution globale de vos difficultés.

Brisez la glace

L'Urssaf Pays de la Loire (et ses partenaires) c'est :

- Un réseau de professionnels à votre écoute
- et des dispositifs pour vous accompagner.

Retrouvez tous vos interlocuteurs régionaux privilégiés sur www.pays-de-la-loire.directe.gouv.fr

rubrique «Entreprises, Emploi, Economie > Entreprise en difficultés>Prévention et accompagnement des difficultés des entreprises : le réseau (...)» Sous-rubrique «En savoir plus»

Nos services sont à votre disposition pour vous **informer**, vous **conseiller**, vous **accompagner** et vous **orienter**.

L'Urssaf reçoit sur rendez-vous. Connectez-vous sur

contact.urssaf.fr



à détacher et conserver

